

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 mai 2023

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Daniel Alard, Jean-Pierre Casta, Sophie Colombar, Lionel Glinka, Aurore Guimard, Edouard Jeannot, Patricia Laurent, Sandrine Serrano. **Absente** : Florence Martin-Pons

Secrétaire de séance : Lionel Glinka

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2023.

1 – Demande d'achats de parcelles

- Monsieur Waeles souhaitait pouvoir acquérir une parcelle communale non numérotée attenante à son habitation de manière à pouvoir implanter une fosse septique. Le Conseil municipal mandate le Maire pour savoir si cela est envisageable par une vente ou par une convention. Monsieur Waeles en tant que demandeur est d'accord pour prendre en charge tous les frais liés à cette vente ou à cette convention.

- Monsieur Peccini souhaitait pouvoir acquérir une parcelle située près de chez lui. Or, il y a un passage qui dessert la maison Jauze et des habitants n'y sont pas favorables. Le Conseil Municipal rejette cette demande.

- Pour le bouclage du chemin des trois cascades et son éventuel enregistrement comme chemin intercommunal avec l'accord du Conseil Communautaire, il aurait fallu que la commune puisse acquérir une parcelle privée, le reste du circuit étant sur du communal. Daniel Alard propose de détourner légèrement ce parcours pour passer exclusivement sur des parcelles communales. Les employés communaux seront chargés d'aménager ce détour.

2 – Zone AUe

Après plusieurs rencontres avec des habitants et avec un entrepreneur, la dernière mouture présentée se compose d'une zone pour résidences en autonomie (6 unités) et d'un pôle paramédical avec stationnement. Suite à ces rencontres et à ces échanges, le Conseil municipal est favorable à ce que les négociations se poursuivent pour l'assainissement et le prix de vente des parcelles notamment.

3 – Vérification des ponts

Dans le cadre des contrôles effectués pour mesurer la solidité des ponts, notre commune fait partie des communes de l'Agglo choisies par le service CEREMA pour vérification et soutien logistique et financier si besoin de consolidation. Pascal Philip se dit favorable à cette proposition, ce qui est suivi à l'unanimité.

4 – Système d'alarme pour le PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde a pointé le manque de système d'alarme approprié si besoin pour avertir en cas de cataclysme. Une étude a été confiée à la société Bodet qui s'occupe de l'église. Le devis est supérieur à 15 000 €. Le Conseil décide de surseoir. Il faudra réunir le PCS pour reconstituer le poste de commandement, notamment pour le remplacement des médecins habilités. Il faudra prévoir les trousse de premier secours.

5 – Déontologue

La commune doit se pourvoir d'un déontologue. Le Maire a contacté Claude Beaufile déjà retenu pour différents Centres de Gestion. Il doit confirmer, sinon nous nous rapprocherons de l'Association des Maires.

6 - Création de poste

Suite à une promotion interne, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe afin de satisfaire la promotion interne d'un agent communal, promotion obtenue à l'ancienneté. Le poste actuel (2^{ème} classe) sera supprimé ultérieurement. Prise d'effet le 1^{er} août 2023.

7 – Tribunal Administratif

Suite à une requête émise par rapport à l'attribution d'un permis de construire et en attente de réception du jugement, le Maire est mandaté pour prendre attache auprès d'un avocat pour être conseillé sur les suites que la commune devra envisager.

8 – SIVE

Le vote du Compte Administratif par les délégués du SIVE a eu lieu. Du coup, le SIVE va être définitivement dissout par arrêté préfectoral et le trésorier suivra les opérations à solder. Les sommes restant à recouvrer relèvent essentiellement de paiements de cantine. Les familles de Prayols concernées seront sollicitées avec l'appui de la Trésorerie. Il semblerait que la participation demandée aux enfants provenant des communes extérieures à Ferrières (comme désormais Prayols) passe à 1800€ l'année prochaine. Le Conseil décide de poursuivre avec Ferrières pour les familles qui le souhaitent, au regard de la qualité de l'enseignement qui y est prodigué. Il semblerait à ce jour que le transport soit maintenu mais il faudra que les familles s'inscrivent avant le 31 juillet. L'information sera relayée en temps voulu.

9 – Budget

Nouvelle présentation faite par Lionel Glinka avec les chiffres revus avec la Trésorerie et la Préfecture. Le nouveau budget à l'équilibre est validé par le Conseil.

Bilan excédentaire du fonctionnement 2022 : 100 241,90 €

Bilan excédentaire de l'investissement 2022 : 360 130,58 €

Balance excédent 2022 : 460 372,48 €

Transfert 2023 fonctionnement – Investissement : 74 578,29 €

10 – Délégation Conseiller Municipal

Le Maire propose de nommer Lionel Glinka Conseiller Municipal Délégué pour mettre en place les missions de procédures et pour le suivi du budget ainsi que pour renforcer les adjoints selon les besoins. Il sera indemnisé à hauteur de la moitié des indemnités des adjoints grâce à un transfert des sommes perçues par les adjoints et le Maire au pro rata de leurs indemnités. On ne touchera pas à l'enveloppe globale destinée à ces indemnités. Accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Patricia Laurent dit que le fleurissement du village a été fait avec des fleurs qui ont besoin de moins d'eau.
- La coupe usagère concerne la période 2023-2024. Elle sera effective désormais à l'automne.
- Avantages Ariège : une promotion de certains commerçants va permettre à tout un chacun de pouvoir bénéficier d'une remise globale de 25€ maximum par mois (pour mai, juin et juillet), sous-couvert de certaines conditions et en lien avec les commerçants qui adhèrent à cette opération, information à diffuser par la Mairie
- La réunion de secteur organisée par l'Agglo est prévue à Pradières le lundi 5 juin à 18h.
- Le salon des Maires organisé par l'Association départementale des Maires aura lieu le 23 juin à Foix (ouvert à l'ensemble des conseillers).

Séance levée à 20h30.